

VR-105

Section 1. Identification

Identificateur du produit : VR-105

Autre moyen d'identification :

Usage recommandé : Lavage Final

Données relatives au fournisseur :

Solution Chemco Inc.

4325, Rue de l'Église

Thetford Mines

Québec, Canada, G6H 3B1

Téléphone : 418-338-0517

www.solutionschemco.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

CANUTEC : (613) 996-6666

Section 2. Identification des dangers

Classification :



Liquide inflammable, Catégorie 2

Toxicité aiguë sur la santé (inhalation), Catégorie 4

Irritation cutanée, Catégorie 2

Toxique pour la reproduction, Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (Effets narcotiques), Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 2

Danger par aspiration, Catégorie 1

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H332 : Nocif par inhalation.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

Conseils de prudence :

- P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
- P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
- P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 : Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.
- P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
- P321 : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- P331 : NE PAS faire vomir.
- P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser ... pour l'extinction.
- P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405 : Garder sous clef.
- P501 : Éliminer le contenu/récipient par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les réglementations régionales.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Nom	CAS	Concentration %
Heptane	142-82-5	60-70
Toluène	108-88-3	15-25
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	15-20

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau :

Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation :

Amener la victime consciente à l'air frais. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ingestion :

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Inflammable

Point d'éclair :

-4°C / 24.8°F

Température d'auto-inflammation :

Donnée non disponible

Produits de combustion :

Oxydes de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

Agents extincteurs appropriés :

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse, Agent chimique sec, Ne pas utiliser de jet d'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Évacuer la zone.

Pour le personnel des services d'urgence : Lunettes anti-éclaboussures, vêtements complets, gants résistants aux produits chimiques. Un appareil respiratoire autonome est recommandé afin d'éviter d'inhaler le produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas être suffisants. Consulter un spécialiste avant de manipuler le produit.

Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Composant	CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Heptane	142-82-5	VEMP	400 ppm	CNESST
		VECD	500 ppm	CNESST
Toluène	108-88-3	VEMP	20 ppm	ACGIH
		VEMP	50 ppm	CNESST

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Solvant

Point de congélation/de fusion : Donnée non disponible

Point d'ébullition : De 92°C / 197.6°F à 157°C / 314.6°F

Apparence : Clair

Point d'éclair : -4°C / 24.8°F

pH : Donnée non disponible

Solubilité : Partiellement soluble

Densité : 0.739

COV : 739 gr/l

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

Risque de réactions dangereuses : Peut s'enflammer s'il est chauffé fortement.

Conditions de réactivité : Chaleur excessive, matériaux incompatibles.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë :

Composant	CAS	Valeur
Heptane	142-82-5	CL ₅₀ Inhalation : Rat = 103000 mg/m ³ - 4h

Toluène	108-88-3	DL ₅₀ Orale : Rat = 636 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Rat = 12000 mg/kg CL ₅₀ Inhalation : Souris = 400 ppm - 24h
---------	----------	---

Corrosion/irritation de la peau :

Heptane : Provoque une irritation cutanée.

Toluène : Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non applicable

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Non applicable

Cancérogénicité :

Non applicable

Toxicité pour le système reproducteur :

Toluène : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Heptane : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

Toluène : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Toluène : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration :

Heptane : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toluène : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Voies d'entrées potentielles :

Non applicable

Section 12. Données écologiques

Toxicité :

Composant	CAS	Valeur
Heptane	142-82-5	CL ₅₀ - Carassius auratus (poisson rouge) 4 mg/L - 24h CE ₅₀ - Daphnia magna 1.50 mg/L - 48h

Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible

Autres effets nocifs :


Heptane : Toxicité aiguë et chronique pour le milieu aquatique


Section 13. Données sur l'élimination


Méthodes d'élimination :


Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

Section 14. Informations relatives au transport

TMD		
# UN : UN 1993	Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Heptane)	
Classe : 3	Groupe d'emballage : II	

DOT		
# UN : UN 1993	Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Heptane)	
Classe : 3	Groupe d'emballage : II	

IMDG			
# UN : UN 1993	Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Heptane)		
Classe : 3	Groupe d'emballage : II	EMS-No :	

IATA		
# UN : UN 1993	Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Heptane)	
Classe : 3	Groupe d'emballage : II	

Section 15. Informations sur la réglementation

Section 16. Autres informations

Date de préparation de la fiche d'origine :

2018-06-01

Version :

1.00

Validé par :

Solutions Chemco Inc.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Solutions Chemco inc., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Références :

- *Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.*
- *RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.*
- *Fiches signalétiques des composantes du fabricant.*
- *Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).*
- *Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada.*
- *Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca>*